



**Direction générale de l'enseignement  
et de la recherche  
Service de l'enseignement supérieur, de la recherche  
et de l'innovation  
Sous-direction de l'enseignement supérieur  
Bureau des formations de l'enseignement supérieur  
78 rue de Varenne  
75349 PARIS 07 SP  
0149554955**

**Note de service  
DGER/SDES/2022-279  
07/04/2022**

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 01/06/2022

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 0

**Objet :** modalités de consultation des équipes pédagogiques des établissements concernés par la mise en place des référentiels de diplôme renouvelés de BTSA des spécialités Gestion forestière (GF) et Gestion et protection de la nature (GPN) à partir de la rentrée 2024.

#### Destinataires d'exécution

DRAAF/DAAF

SRFD/SFD

Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

Inspection de l'Enseignement Agricole

Conseil national de l'enseignement privé (CNEAP)

Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO)

Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP)

**Résumé :** les projets de référentiel renouvelés des BTSA spécialité Gestion Forestière et Gestion et protection de la nature.

#### Textes de référence :

- décret n° 2020-687 du 4 juin 2020 relatif au règlement général du brevet de technicien supérieur agricole

La présente note de service a pour objet de présenter les modalités de consultation des équipes pédagogiques des établissements concernés par la mise en place des référentiels de diplôme rénovés des BTSA à partir de la rentrée 2024 :

- Gestion Forestière,
- Gestion et Protection de la nature.

Conformément à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation ont préalablement été soumis à la commission professionnelle consultative (CPC) Agriculture, Agroalimentaire et Aménagement des espaces du 10 décembre 2021.

Les référentiels de diplôme, incluant les référentiels de formation, sont mis en consultation auprès des équipes enseignantes avant leur présentation au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire (CNESERAAV) et au Conseil national de l'enseignement agricole (CNEA).

Sont consultables :

- Les projets de référentiel de diplôme rénové des BTSA Gestion Forestière et Gestion et Protection de la Nature
- Les grilles horaires associées à ces diplômes.

Les documents sont mis en ligne à partir du 8 avril 2022 pour une consultation dans les établissements jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2022.

Ils sont accessibles sur le site Chlorofil.fr, à la rubrique BTSA – réforme des BTSA – rénovations en cours.

Ils sont téléchargeables au format PDF lisible avec le logiciel Acrobat Reader. Les équipes et/ou les enseignants sont invités à transmettre leurs remarques jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2022 par courrier électronique, à l'adresse suivante : [renovations-btsa.dger@agriculture.gouv.fr](mailto:renovations-btsa.dger@agriculture.gouv.fr)

Plusieurs consultations sur les BTSA allant être prochainement en cours, les équipes sont invitées à intituler leur mail : « rénovation spécialité *intitulé à renseigner* – établissement XXX ».

Les suggestions et questions seront traitées par les services de la DGER concernés.

La Directrice générale  
de l'enseignement et de la recherche

Valérie BADUEL